



Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association MA COOP LA VIE AU VERT

Le 18/12/2018 à 18 h 00, les membres de l'association MA COOP LA VIE AU VERT se sont réunis en Assemblée Générale à Sainte Marguerite Lafigère. Ils ont signé la feuille de présence, annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale est animée par Cyrille SOUCHE, en qualité de président

Le président constate que le quorum est atteint, avec plus du quart des membres à jour de leur cotisation présents ou représentés. Il rappelle que l'assemblée générale annuelle est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant : Rapports d'activité, financier et moral 2017

Une présentation de ces rapports est, depuis l'AG, disponible en ligne.

Les questions diverses sont ensuite abordées.

Plus personne ne demandant la parole, les délibérations suivantes sont mises aux voix :

1ère délibération

L'assemblée générale adopte le rapport d'activité 2017 de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération

L'assemblée générale adopte le rapport financier de l'exercice 2017 de l'association et décide d'affecter le résultat, bénéficiaire d'un montant de 21.162 €, en apport à la coopérative de consommateurs à laquelle elle a transféré l'actif marchand au 1^{er} Janvier 2018.

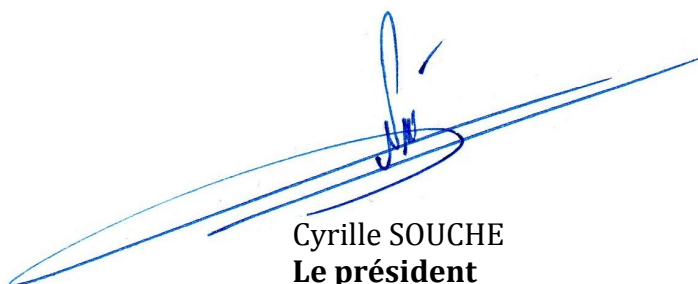
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération

L'assemblée générale adopte le rapport moral de l'association 2017 et donne quitus au Président pour sa bonne gestion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 heures.



Cyrille SOUCHE
Le président